

PILOTER LA MASSE SALARIALE

📅 **Mardi 9 juin 2026 – Formation à distance**

Piloter la masse salariale : Quels enjeux ?

Optimisation des ressources humaines

Rationalisation des coûts et des dépenses de personnel

Le Décompte des effectifs

Modalités de décompte des effectifs Prévisions et pilotage des effectifs

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

Mettre en place des tableaux de bord RH

Connaître la cartographie des métiers de la Collectivité

Les Composantes de la masse salariale

Approche du concept de rémunération

Masse de référence

Masse fluctuante

Charges sociales

Le Suivi budgétaire des effectifs

Principes d'élaboration d'un budget

Pilotage infra-annuel et pluriannuel

Présentation d'outils d'aide à la budgétisation

Anticiper les facteurs d'évolution de la masse salariale

Les indicateurs liés à l'évolution des emplois et des risques professionnels

Les indicateurs liés à la maladie, à la mobilité

Les contraintes liées aux finances de la collectivité

Effet de niveau

Effet de masse

Effet report ou déport Effet de noria

Dégager des marges de manœuvres

Trouver des variables d'ajustement efficaces

Cas pratique

Etude de cas et analyse des pratiques

Les objectifs
Piloter et optimiser la masse salariale
Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com**PILOTER LA MASSE SALARIALE**

Cochez la case correspondante

 Mardi 9 juin 2026 – Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)**Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440€ |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :
06.40.40.91.86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h –

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans
votre convocation